

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cathy Larouche

<https://www.cadre21.org/membres/05c527c2b5ac91e631f8333c>

Date d'obtention : 2021-02-16 17:46:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mes interventions seront uniformisées, efficaces et rapides. Prendre en charge rapidement la victime et tous les jeunes impliqués, rassuré la victime, limiter rapidement la propagation des photos ou vidéos. Offrir un service approprié à la victime s'il y a lieu.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mes interventions seront, efficaces, rapides et structuré. J'aurai plus confiance en mon intervention grâce à l'encadrement de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais me faire rassurante et encadrante de façon à intervenir rapidement afin de limiter rapidement la propagation. je ne les jugerai pas et je ne demanderai pas à voir les photos ou vidéos. Je vais aussi m'assurer que l'évènement n'a pas laisser de séquelles. Si tel est le cas je vais évaluer la victime afin de la rediriger vers le service approprié.